

ARRÊTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Portant inscription sur les listes d'aptitude des promotions internes Établies au titre de l'année 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général de la Fonction Publique,
 VU le décret n° 86.68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement,
 VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier des agents de maîtrise territoriaux,
 Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
 VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
 VU le décret n°2016-1798 du 20 novembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 novembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
 VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
 VU l'arrêté 2020-3241 en date du 30 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et valorisation des parcours professionnels,
 SUR proposition de M. le Directeur Général des Services du Département,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les inscriptions sur listes d'aptitude au titre de l'année 2024 sont décidées ainsi qu'il suit :

- Liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial (1^{ère} voie au choix) :

BROUSSE	Adrian	FRICOU	Jérôme
FABRE	Thierry	GRECO	Salvator

- Liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial (à l'examen) :

PERROLLE	Guillaume
----------	-----------

- Liste d'aptitude au grade de technicien territorial (au choix):

FAGHEON	Sylvain
---------	---------

- Liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial (au choix):

MAZIERES	Jocelyne
----------	----------

- Liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe territorial (à l'examen):

LHERITIER	Nadia
-----------	-------

- Liste d'aptitude au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (au choix):

TOURLAN	Audrey
---------	--------

- Liste d'aptitude au grade d'attaché territorial :

SCARICA	Christel
---------	----------

Article 2 : La publicité des présentes listes d'aptitudes sera assurée dans les conditions fixées aux articles L452-36 du Code Général de la Fonction Publique susvisé et 22 du décret n° 2013-593 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou déferé devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AURILLIAC le
Le Président du Conseil départemental,

2^{ème} AVR. 2024



Bruno FAURE

